

OLLOIX/INFO= OLLOIX/INFO= OLLOIX/INFO= OLLOIX/
Janvier 2000 = Janvier 2000 = Janvier 2000 = Janvier 2000 =

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 3
Rumeurs...? et réalités	p. 5
Le Maire intervient	p. 9
Brèves	p.10
Vie communale	p.13

Le Mot du Maire

Chers Olloisiens,

Cette année 1999 nous aura donc réservé une mauvaise surprise dans ses tous derniers jours : je souhaite que le traumatisme et les traces de la tempête s'effacent le plus vite possible de notre espace communal et de nos mémoires. Il nous faudra cependant du temps et des moyens pour réparer les dégâts, que ce soit au niveau des bâtiments, mais plus encore dans les espaces boisés qui sont globalement dans un état catastrophique. Dans ce contexte, j'en appelle aux efforts et à la solidarité de tous pour retrousser les manches et aider la collectivité à redonner un aspect plus avenant à nos paysages.

Pour autant, l'année 2000 s'engage sous des auspices favorables:

- la fin de l'année a vu la naissance de la Communauté de Communes des Cheires, transformation de notre SIVOM en une structure plus moderne et plus efficace qui permettra à notre commune dans les années à venir de disposer d'un cadre institutionnel plus performant pour soutenir ses investissements et ses projets.

- le dispositif fiscal retenu n'alourdira pas la pression fiscale sur le contribuable étant principalement basé sur un transfert de la taxe professionnelle du budget communal vers le budget communautaire. Ce dispositif qui marque la solidarité des communes les plus riches vers nos petites communes est évidemment très profitable à Olloix, le développement de cette taxe étant forcément limité dans notre commune.

L'année 2000 sera pour la Communauté de Communes des Cheires une année de poursuite des actions décidées en 1999 par le SIVOM mais aussi une année de réflexion pour mettre au point la programmation des cinq prochaines années.

En tant que vice-président de la Communauté, j'assurerai pleinement jusqu'à la fin de mon mandat la défense des intérêts des petites communes ,qui, pour autant, ne doit pas faire oublier les priorités économiques et sociales de notre territoire tout entier.

L'année 2000 devrait aussi voir s'achever la plus grande partie du programme de travaux que l'équipe municipale a engagé. Après les travaux de renforcement et de rénovation des réseaux et de traitement de l'eau potable et de l'assainissement, il conviendra d'achever les travaux de voirie rue de la Charreyrade et rue du Pré de Barre et aux abords de la

Maison de la Monne et surtout ceux entrepris sur le carrefour du Fond d'Olloix.

Je souhaite pour ma part que les financements sollicités soient obtenus dans leur intégralité et suffisamment tôt pour réaliser ces travaux dans l'année.

Enfin cette année 2000 devrait voir s'achever les programmes initiés par le SIVOM des Cheires sur notre territoire communal : la réalisation de la seconde tranche de la Maison de la Monne pour laquelle nous recherchons activement un nouveau gestionnaire mais aussi une nouvelle tranche de travaux dans les Gorges de la Monne avec la réalisation de parcs à moutons sur la plupart des terrains communaux.

Bref, 2000 sera donc une année bien remplie ; je souhaite avec l'ensemble du Conseil Municipal qu'elle accorde à chacun la réalisation de ses vœux les plus chers.

Bonne année à tous.

B. FAYE

RUMOURS.....? ET REALITES

HISTOIRES D'EAUX

Les travaux effectués sur le réservoir sont à reprendre, le système installé ne fonctionne pas.....

VRAI

Par suite d'une erreur de conception du bureau d'études et de calcul de l'entreprise retenue, le système électrique alimentant la chloration du réservoir, à l'origine prévu par panneau solaire, ne fonctionne pas de façon permanente. L'alimentation en énergie électrique à partir du réseau d'alimentation le plus proche a donc été demandé au SIEG (Syndicat d'électrification) qui devrait effectuer les travaux dès le début de l'année 2000, les fouilles étant réalisées directement par la commune.

Les panneaux solaires du réservoir ont été volés....

FAUX

L'entreprise a accepté de les reprendre pour les utiliser sur un autre site.

Les travaux de chloration du réservoir vont coûter beaucoup plus cher...

FAUX

Le budget initial ne sera pas dépassé, le coût de la ligne d'alimentation électrique payé à EDF est de 1012 F.

Par ailleurs, pas un centime n'a encore été payé à l'entreprise, le système actuel étant inopérant.

L'eau d'Olloix est mauvaise et impropre à la consommation...

FAUX

Toutes les analyses réalisées dans l'année 1999 ont conclu à des eaux de bonne qualité sans problème pour la consommation courante.

A PROPOS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable ne sont pas terminés et présentent de nombreux défauts de fonctionnement...

PLUTOT VRAI

Concernant les travaux d'alimentation en eau potable, le nouveau réseau fonctionne en bouclage de façon très satisfaisante.

Concernant le réseau d'assainissement de Grandchamp, deux petites réserves demeurent concernant des branchements individuels à vérifier ou à reprendre.

Concernant les stations de traitement d'assainissement, le SATESE (organisme de contrôle du Conseil Général) a vérifié l'ensemble des installations réalisées :

- les deux stations de Grandchamp et du lotissement fonctionnent de façon optimale.

- la station du Bourg à la Croix de Bâle ne fonctionne pas correctement : l'entreprise doit donc reprendre les travaux, notamment au niveau du déversoir d'orages situé en amont et surtout du lit de filtration qui semble obstrué en plusieurs points.

Des réserves ont donc été effectuées lors de la réception des travaux et bien évidemment les garanties réglementaires habituelles fournies par les entreprises sont bloquées dans l'attente d'un fonctionnement satisfaisant de cette station.

Les travaux ont coûté beaucoup plus cher que prévu, il y a eu de nombreux dépassements...

FAUX

Le budget initial prévu et voté par la commune et servant de base à l'attribution des subventions était de 2 038 843 FHT, le montant final des décomptes définitifs est de 2 039 161 FHT (soit un écart inférieur à 1%).

A PROPOS DE VOIRIE

Les travaux d'aménagement des rues du Pré de Barre et de la Charreyrade seront laissés dans l'état :

FAUX

Si les travaux de revêtement de la voirie par l'entreprise Colas sont effectivement terminés, il reste à « peaufiner » les abords des voies, ces travaux seront effectués pour partie par les employés communaux et pour partie par l'entreprise Brezet Construction chargée des abords de la Maison de la Monne.

A PROPOS DE LA MAISON DE LA MONNE

La gestion de la Maison de la Monne est un échec, la Maison sera un gouffre financier.....

FAUX

Les travaux de la 1ère tranche ont été achevés (avec quelques difficultés) le 15 juillet dernier, ce qui est déjà un record, ceux-ci ayant commencé vers le 15 janvier 1999 (soit 6 mois de travaux). Le SIVOM Les Cheires a donc confié à Madame Chafsey (après recensement et examen de diverses candidatures) la gestion de la Maison de la Monne pour une période de 6 mois s'achevant le 31 décembre 1999.

La fréquentation de la Maison de la Monne et le nombre de demandes de location ont été très satisfaisants alors même qu'aucune publicité ou démarche spécifique de commercialisation n'avait été faite préalablement, seul le bouche à oreille a donc joué, pas d'inauguration, pas d'article dans La Montagne, même pas d'inscription dans les annuaires téléphonique ou touristique, pas de carte de visite....!

Mme Chafsey n'a pas souhaité renouveler son contrat au delà du 31 décembre, mais elle s'est acquittée de ses obligations financières vis à vis du Syndicat et a permis à l'ensemble des partenaires de mieux apprécier les modalités d'exploitation de la maison et les quelques améliorations qu'il faudrait apporter.

Devant cette expérience, somme toute positive, le SIVOM Les Cheires a décidé :

- de lancer la 2ème tranche de travaux portant la capacité d'accueil à 52 lits et comprenant l'aménagement de la salle d'animation ainsi que d'un logement de fonction et d'un bureau d'accueil.

- de rechercher un gestionnaire « compétent » en lançant une consultation élargie tant au niveau régional que national.

Sur le plan strictement financier :

L'investissement correspondant est financé à plus de 60 % du montant hors taxes par les différentes subventions, la TVA étant immédiatement récupérée du fait du caractère commercial de l'établissement. Le solde à financer fera l'objet d'un emprunt, contracté par la Communauté de Communes des Cheires, dont l'annuité devrait à terme correspondre au loyer versé par le gestionnaire.

Cependant, « La montée en charges » de la Maison est prévue sur 3 années environ et devra faire l'objet d'un dispositif de commercialisation « offensif » auquel participeront les divers partenaires du SIVOM : Office du Tourisme, évêché, communes, etc...

A PROPOS DES FINANCES COMMUNALES

La commune est en faillite et ne peut plus payer ses engagements financiers....

Evidemment FAUX

- Le décalage des travaux notamment d'assainissement et de voirie ont créé une situation de trésorerie difficile vers la fin de l'année civile, en effet, l'ensemble des factures à payer sont arrivées en novembre et décembre alors qu'un tiers des subventions à peine étaient « rentrées » dans les caisses communales.

- La réalisation des emprunts prévus au budget primitif comme l'utilisation de notre ligne de trésorerie a permis de payer la totalité des travaux réalisés avant le 31 décembre 1999, ce qui permettra une récupération de la TVA en 2001. Le niveau d'endettement de la commune reste très inférieur au taux moyen des communes équivalentes.

- Le budget primitif a été réalisé à 90%, ce qui n'a pas nécessité de budget supplémentaire mais seulement quelques décisions modificatives permettant le transfert à l'intérieur du budget primitif de certains chapitres.

- la ligne de trésorerie vient d'ailleurs d'être remboursée intégralement dans les tous premiers jours de janvier.

LE MAIRE INTERVIENT

- auprès de la Direction de France Télécom : pour faire changer ou rénover le commutateur d'Olloix.
- auprès des Services Fiscaux et de l'EPF : pour faire évaluer l'acquisition des parcelles domaniales se trouvant dans la commune et les acheter.
- auprès de la DIREN et du Conservatoire des Paysages: pour obtenir une réunion spécifique de NATURA 2000 sur les Gorges de la Monne, réunion qui s'est tenue à Olloix le 24 novembre 1999.
- auprès de l'ONF : pour faire évaluer les dégâts de la tempête dans les forêts communales et domaniales.
- auprès de la DDE : pour compléter le dispositif de signalisation récemment mis en place au niveau de la Maison de la Monne et des Gorges de la Monne.
- auprès du Conseil Général : pour obtenir le financement des travaux complémentaires du « carrefour » du Fond d'Olloix ;
pour obtenir la suite des travaux de dégagement de visibilité dans les virages des Gorges d'Olloix (RD 119).
- auprès du SIEG : pour faire évaluer divers travaux d'enfouissement des réseaux.
- et de le FETREP : pour obtenir une modification de la carte scolaire permettant le rattachement de la commune au collège des Martres de Veyre et l'adaptation des transports scolaires correspondants.
- auprès du Parc des Volcans : pour modifier les dispositifs de la carte paysagère de la nouvelle Charte du Parc préconisant des mesures de protection et de réglementation sur le territoire communal.

BREVES

- **Panneaux d'agglomération :**

Par arrêté municipal en date du 17 décembre 1999 le Maire d'Olloix a modifié le périmètre de l'agglomération : cet arrêté permettra aux services de l'Equipement de poser des panneaux tout neufs (et gratuits !) aux diverses entrées de la commune dès le début de l'année 2000.

- **Sécurité des enfants :**

Le conseil municipal a décidé dans sa séance de travail du 20 novembre 1999 de faire poser des panneaux préventifs pour la sécurité des enfants aux diverses entrées d'Olloix, du lotissement et de Grandchamp.

- **L'équipe d'insertion du SIVOM :**

a travaillé plusieurs semaines cette année à Olloix notamment pour dégager les chemins de ceinture du Puy d'Olloix - du Barry - de Grandval - coursière de Mercuriol - et abords de la station du lotissement.

- **Bail de la Chasse :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a renouvelé le bail conclu avec l'Association « Le Gîte » selon les modalités précédentes.

- **Exposition Maison de la Monne :**

L'exposition sur le projet de territoire du SIVOM Les Cheires a eu lieu du 15 août au 28 août 1999. Elle n'a pas eu le succès attendu, mais peut-être la période était mal choisie ?

- **A propos de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) :**

Par délibération en date du 30 juin 1999 le Conseil Municipal a fixé le taux de la taxe à 3%. Cette décision exclut toutefois les constructions légères, les bâtiments agricoles et les logements sociaux du champ d'application de cette taxe.

- Tarifs de l'eau et de l'assainissement :

Les nouveaux tarifs applicables pour la période 2000/2001 sont :

pour l'eau jusqu'à 100 m3 4F/M3 - au-delà 2F/M3
au delà de 500 m3 1.60 F/M3 (pour les
exploitants agricoles)

pour l'assainissement maison d'habitation 3F/M3
bâtiments mixtes 1F/M3

- Déchets ménagers :

Le montant versé au SICTOM des Couzes par la commune d'Olloix en 1999 est de 47 000 F dont 43 000 F directement payés par les abonnés par le biais de la taxe additionnelle au foncier bâti.

Dès 2000, la nouvelle communauté de communes à qui vient d'être transférée cette nouvelle compétence, étudiera avec les syndicats intercommunaux un dispositif permettant d'homogénéiser progressivement les conditions de collecte et de traitement des déchets émanant des diverses communes.

- Impôts locaux :

Le Conseil Municipal a confirmé le gel des taux des 4 taxes locales traditionnelles (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle) qui demeurent donc fixées à leur taux de 1995. Seules les valeurs locatives (fixées par l'Etat) sont donc susceptibles d'évoluer sur votre feuille d'impôt.

- Tempête :

Les instructions reçues des diverses administrations de l'Etat visent principalement :

- à assurer la sécurité de nos concitoyens dans les forêts.

- à recenser les dégâts en vue de mettre au point les moyens adéquats de réparation.

Nous invitons donc les Olloisiens à :

- déclarer en mairie les dégâts sur leurs propriétés respectives (notamment ceux non pris en charge par les assurances).

- être très prudent dans le nettoyage des chablis, qui est souvent un travail de professionnel !

- faire évacuer sous 15 jours les arbres menaçant le domaine public.

En ce qui concerne les abattages réalisés sur les terrains communaux (par les employés communaux, l'ONF et l'équipe d'insertion communautaire) le bois sera vendu à concurrence de 120 F le stère livré à domicile (à Olloix seulement !) ; les personnes intéressées sont priées de se déclarer en mairie.

• Cérémonie du 11 novembre :

Temps de circonstance, le brouillard enveloppait le monument aux morts autour duquel de nombreux olloisiens et olloisiennes s'étaient réunis pour commémorer l'armistice de 1918.

Après la lecture de la lettre du Ministre aux Armées, le dépôt de la gerbe fut suivi d'une minute de silence.

Dans la salle du préau, le pot de l'amitié offert par la commune termina cette matinée du souvenir.

• Noël des enfants :

La Maison de la Monne accueillait cette année les 39 enfants de la commune pour la fête de Noël. Les artistes de la société Diverty ont présenté un spectacle de magie, de clowns et de sculpture sur ballon qui enchanta les petits et les grands.

Vint ensuite l'instant tant attendu où le Père Noël, la hotte et le traîneau pleins de jouets, fit son entrée....de la crainte dans les yeux de certains, un peu plus de courage chez d'autres, enfin personne ne fut oublié.

Le goûter préparé par Mme Chafsey clôtura cet après midi de fête.

• Noël des grands :

Fidèlement à la tradition, 51 boîtes de chocolats ont été distribuées ou envoyées à nos aînés ruraux.

• Etat civil :

Naissances : Nolwenn Ameil - Lauréna Clément - Pierre Montalverne - Léa Dos Santos.

Mariages : Philippe DERAULT et Nathalie HEDIEU
José SOUSA AMARAL et Annie CUBIZOLLES
Vincent TRICOT et Marie BERAUD
Fabrice GENEVOIS et Véronique GOMENDY

Décès : Mme Klara GASSELIN et Mme Marie DOUPEUX.

• **Fleurissement du village** :

Les personnes intéressées par le fleurissement des emplacement communaux, bacs, fontaines... sont invitées à faire parvenir leurs demandes de plants à la mairie.

• **Gîtes communaux** :

Bonne fréquentation de nos trois gîtes pour l'année 1999.

- le gîte de la Poste a toujours beaucoup de succès :

34 semaines d'occupation	58 672.10 F
--------------------------	-------------

- grand gîte de la cure :

21 semaines d'occupation	37 604.00 F
--------------------------	-------------

- petit gîte de la cure :

22 semaines d'occupation	31 169.50 F
--------------------------	-------------

• **Chiens.....!** :

Les chiens sont de plus en plus sources d'ennuis et de contentieux sur le territoire communal qu'il s'agisse de chiens errants qui renversent les poubelles ou attaquent les poules, qu'il s'agisse de chiens « agressifs » pas toujours bien maîtrisés par leurs propriétaires ou encore des chiens qui s'amuse à taquiner les moutons ou les vaches.

Rappelons :

1- que les chiens sont tenus d'être gardés en laisse (sauf pour chasser ou garder les troupeaux, bien sûr).

2- que les espaces publics ne sont pas des « cabinets d'aisance » pour les chiens.

3- que tout chien dangereux ou agressif doit être « neutralisé ».

OLLOIX

CLUB DES 3 PUYs

Notre club, toujours vivant et actif a fêté cette année son vingtième anniversaire. A cette occasion, un délicieux repas nous a tous réunis dans le cadre familial de notre local et, la bonne chère aidant, l'ambiance fut des plus sympathique, « on n'a pas tous les jours vingt ans ...! (air connu).

Le rythme, maintenant bien rodé, des activités habituelles a repris son cours. De la belote au loto, en passant par bûches et galettes, le temps a passé.

Quelques aventureux ont éprouvé le grand frisson sur les routes pyrénéennes d'Andorre mais sont revenus ravis de leur voyage et pleins de beaux souvenirs.

L'an 2000 nous verra-t-il en quelque coin de France... ou d'Europe ? Seul, l'espoir fait vivre... et de l'espoir, nous n'en manquons pas !